

La résidence de l'ex-mairesse Boucher bientôt démolie

La célèbre maison de Sainte-foy devrait céder la place à une nouvelle construction

Le Journal de Québec · 4 juil. 2023 · 2 · TAÏEB MOALLA

Située sur le chemin Saint-louis, à Sainte-foy, la maison de l'ancienne mairesse Andrée P. Boucher sera très probablement démolie dans les prochains mois.



« Propriété remplie d'histoire où a vécu la mairesse Boucher », pouvait-on lire sur le site du courtier immobilier au moment de la vente de l'été 2020 conclue quelques mois après le décès de Marc Boucher, veuf de la mairesse.

Acquise en 2020 par un couple de Québécois résidant en Colombie-britannique, la maison de l'ancienne mairesse a été revendue un an plus tard à ses deux propriétaires actuels.

Le conseil d'arrondissement de Saintefoy-sillery-cap-rouge leur a accordé une autorisation conditionnelle, le 12 juin, pour la démolir en vue de réaliser une construction neuve sur ce vaste lot de 1328 mètres carrés.

GARDEN PARTY

Dans la mémoire collective de Québec et de l'ancienne ville de Sainte-foy, cette maison restera célèbre pour avoir accueilli le fameux Garden Party du dimanche 11 septembre 2005.

Ce jour-là, la populaire ex-mairesse de Sainte-foy (1985–2002) avait convié ses fidèles supporters chez elle pour signer son bulletin de candidature à la mairie de Québec.

L'achalandage fut tellement imposant – 1500 citoyens ont déferlé sur les lieux – que le Service de police a dû envoyer une autopatrouille pour tenter de mettre de l'ordre dans la circulation.

Quelques semaines plus tard, la farouche défusionniste remportait ce scrutin et devenait mairesse de Québec de novembre 2005 jusqu'à son décès subit, le 24 août 2007.

DU TÉLÉTRAVAIL AVANT L'HEURE

« Dans le quotidien, Mme Boucher préférait travailler de sa maison, qui était une sorte d'hôtel de Ville numéro 2. Elle pouvait s'y concentrer, jusqu'à tard dans la nuit, sans être dérangée. C'est une des premières à avoir utilisé le télétravail », relate son ancien conseiller politique et attaché de presse, Paul-christian Nolin.

À cette époque, il n'était pas rare que des citoyens viennent cogner à la porte de la maison construite en 1962 pour régler tel ou tel litige avec l'administration municipale, ajoute-t-il. Le revers de la médaille est toutefois décrit par le fils de la mairesse, Denis Boucher. Ce dernier se rappelle que la maison a dû être mise sous surveillance policière, pendant plusieurs semaines, lorsque sa mère a reçu des menaces de mort.

« Si vous pensez que ça joue dur ces temps-ci pour les politiciens, sachez que ma mère a vécu des menaces de mort avant l'apparition des médias sociaux », glisse-t-il.

QUAND « MIMINE » DEVIENT JALOUSE !

Au fil de ses innombrables coups de fil avec sa patronne, Paul-christian Nolin se rappelle notamment l'existence d'un omniprésent et redoutable rival poilu à quatre pattes.

« J'étais toujours en concurrence avec le chat pour avoir l'attention de la mairesse, se remémore-t-il. Elle me disait : “Chaque fois que tu appelles, le chat le sent. Il est jaloux et il veut de l'attention”. »

Ce chat, qui était en fait une chatte, s'appelait Mimine. Elle est morte de vieillesse longtemps après celle qui l'avait adoptée.

« Elle lisait avec ma mère en s'installant sur elle ou sur le tabouret. Elles étaient inséparables. Mimine aurait pu être mairesse suppléante », s'amuse Denis Boucher encore aujourd'hui.

UN TOIT EN PENTE EXIGÉ

Pour la future construction qui remplacera la maison, la seule condition émise par le conseil d'arrondissement est qu'il y ait un toit en pente plutôt qu'un toit plat.

Pierre Gingras, père d'un des propriétaires, a dénoncé cette « exigence arbitraire » de la Ville. Il a ajouté que son fils réfléchit désormais à la meilleure façon d'y répondre.

Mais, dans tous les cas de figure, les différents scénarios sur la table mèneraient inévitablement à une démolition, puisqu'il n'a jamais été question de rénover le bâtiment, a-t-il opiné. Jean-luc Lavoie, président de la Société d'histoire de Sainte-foy, a mentionné que « c'est un pan de l'histoire fidéenne qui disparaîtra » quand la démolition sera effective.